



## L'étude de la Semaine

### « IVRE DE TA TORAH »

**A**vant de monter sur le Mont Sinaï, D... explique à Moche que désormais la montagne est devenue un endroit saint qu'il sera interdit d'approcher. Durant toute la cérémonie du don de la Torah, la présence divine résidant à cet endroit, il revêt une grande sainteté et se voit interdit d'accès sauf pour Moche Rabbénou. Ce dernier monte sur le mont Sinaï et reçoit un ordre étonnant « *va, descend et averti les enfants d'Israël de ne pas monter sur cette montagne, cela représenterait un danger pour eux* ». Pourquoi cette redondance mais surtout pourquoi demander à Moché de monter pour redescendre ? Même s'il avait fallu un double avertissement, pourquoi ne pas avertir à plusieurs reprises les enfants d'Israël avant de monter ?

Le verset dit (Chémot 19;3) « *בַּה תֹּאמַר לְבֵית יַעֲקֹב וְתִגִּיד לָאֵלֶיךָ לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל* ». La maison de Yaakov représente les femmes alors que les Benei Israël évoque les hommes. Les femmes sont mentionnées en premier non pas par galanterie mais parce qu'il s'agit d'un message essentiel de la Torah. Elles sont exemptées des Mitsvot liées au temps ainsi que de l'étude de la Torah. Le mauvais penchant n'a donc pas d'emprise sur elles dans ces domaines. C'est pourquoi, chaque épouse juive devra aider et soutenir son mari qui lui, a un mauvais penchant le dissuadant d'accomplir ces Mitsvot. Le mot employé pour les femmes est *אומירה* dont la connotation est plus douce que *הגדה*. Les hommes sont influencés par leur mauvais penchant et doivent entendre des paroles dures comme les notions de Guéinam (enfer) et de punitions octroyées à celui qui ne respecte pas la parole divine.

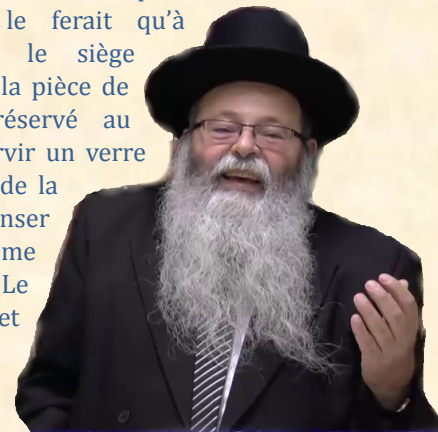
Cependant après Matan Torah, le verset dit « *בַּה תֹּאמַר לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל* » et semble contredire ce qu'on vient de dire

auparavant. Où sont passées les femmes et pourquoi employer le langage « doux » pour s'adresser aux hommes ?

Dans Chir Hachirim (2;4) il est mentionné « *הַבְּיָאֵנִי אֶל בַּיִת הַיַּיִן וְדַלְלוּ עָלַי אֶת־הַבָּה* /Tu m'as conduit vers une cave à vin et tu m'as offert des drapeaux en signe d'amour ». A quel moment fait-on allusion ? Le Midrach dit qu'il s'agit du don de la Torah. Pourquoi comparer la Torah à une cave à vin ? On ne lui fait pas tellement honneur au contraire.

Le traité de Nedarim (51a) relate le mariage d'un des enfants de Rabbi Yehouda Hanassi. Plus connu sous le nom de Rabbi, il est l'auteur de la compilation de la Michna. Il était aussi érudit que riche et avait même des relations proches avec le gouvernement romain. L'empereur Antoninus était un de ses compagnons d'étude. Le mariage célébré se promettait d'être une très grande fête où seraient conviés les plus grands Rabbanim. Bar Kafra n'avait pas reçu d'invitation mais loin de se vexer, il décida de prendre part aux festivités. Il se vanta qu'il serait considéré comme un invité d'honneur, que Rabbi danserait devant lui et demanderait à sa femme de lui servir un bon verre de vin ! Les paroles de Bar Kafra restaient incompréhensibles pour tous et le jour tant attendu arriva. Nul besoin de décrire la salle de réception et les mets raffinés et succulents proposés aux invités. Des gens par milliers étaient venus souhaiter un grand Mazal Tov à Rabbi. Le tour de Bar Kafra arriva et au lieu de bénir Rabbi comme la coutume l'aurait voulu, il lança une question. « Que signifie le mot Toéva évoqué dans la Torah ? » Rabbi tenta une réponse qui fut de suite repoussée par Bar Kafra. Les musiciens arrêtaient de jouer de leurs instruments, le tour des invités fut interrompu et les deux hommes discutèrent de vive voix afin de trouver la solution. Rabbi, désespéré, supplia l'invité de lui dévoiler la réponse.

Mais ce dernier ne le ferait qu'à condition de mériter le siège d'honneur au milieu de la pièce de danse, normalement réservé au marié, on devrait lui servir un verre de bon vin et le Grand de la génération devrait danser devant lui. Rabbi, comme pris d'ivresse, s'exécuta. Le Hatan fut mis de côté et



Pour l'élévation de l'âme de  
 Gloria Fortuné bat Maïssa ע"ה  
 Yaakov ben Chalom ז"ל  
 Yaakov ben Esther ז"ל  
 Baya bat Varda ע"ה

Pour la guérison  
 complète et rapide de  
**Simha bat Esther**  
**Martine bat Maïssa**  
 Qu'Hashem leur accorde une vie paisible  
 et remplie de bénédictions



Rabbi dansa comme un jeune homme. Bar Kafra révéla, comme promis, la réponse et procura une joie intense et inégalée à Rabbi Yeouda Hanassi.

La Torah rend ivre de la même façon que le vin. Celui qui a goûté à une étude approfondie ressent un plaisir intense, il se sent attiré par la Torah comme par un aimant à l'image d'un ivrogne pour le vin. Il ne peut plus se passer de cette étude, et oubliant tout son entourage il ressent une satisfaction spirituelle inégalée. Bar Kafra savait que Rabbi était « ivre » de Torah et que la valeur qu'il lui attribuait, dépassait tous les plaisirs de ce monde. En agissant de la sorte, il ne gâcha pas la soirée mais au contraire procura à Rabbi une joie intense. Observer Rabbi dans cet état d'ivresse réjouit et renforça le cœur de tous les participants.

Il est évident que pour arriver à un tel degré de plaisir dans l'étude il faut être capable de s'investir et de surmonter les premières difficultés. Il n'est pas facile de se libérer de son travail, d'éteindre son téléphone, d'ouvrir une Guemara et de se plonger dans le thème étudié. Pourtant une fois ces étapes dépassées, la soif d'étude et la curiosité augmentent de minute en minute et notre lien avec la Guemara grandit. Il est alors plus difficile de la fermer que de l'ouvrir. On n'acquiert rien par facilité surtout pas dans le domaine spirituel. Même si de premier abord, l'étude paraît difficile et abstraite c'est en s'accrochant qu'on percevra une véritable satisfaction. Le sérieux et la continuité dans l'étude sont aussi la clé pour atteindre le plaisir. Le verset dit « Goûtez et vous verrez comme D... est bon et sa Torah infinie ». On peut ressentir une grande joie intellectuelle après avoir décortiqué un sujet dans ses détails et pour autant avoir des difficultés à recommencer le lendemain. Une fois encore, il faudra se libérer de son travail, de ses occupations personnelles pour rouvrir la Guemara. Tout début est difficile mais la suite est tellement douce.

« הַבַּיְתָא אֵל בֵּית הַיַּיִן » /Tu m'as conduit vers une cave à vin »  
La Torah est comparée au vin pour nous apprendre que loin d'être une série de contraintes, elle nous propose une vie de bonheur. Elle dépasse de loin tout ce que ce monde nous propose comme divertissements. Le 'Ha'ham est attiré par la Torah davantage qu'un ivrogne pour le vin.

L'ordonnance de ne pas monter sur le Har Sinai paraît simple à respecter. Pourtant, de la même manière qu'un moustique est attiré par la lumière au risque de s'y brûler, les enfants d'Israël pourront difficilement résister au fait d'approcher la montagne. Lors du don de la Torah, ce sont des nouveaux mondes spirituels qui se dévoileront à eux, et à l'image d'un ivrogne attiré par le vin, l'ordre divin serait difficile à respecter. La Torah qu'ils vont recevoir est plus douce que le miel et plus chère que tout l'or du monde. C'est pourquoi Hachem insiste et demande à Moche de les avertir une seconde fois. Il est même préférable de monter pour redescendre afin de leur faire comprendre la difficulté de ne pas monter, la difficulté de se retenir.

Avant de goûter au plaisir intense que procure l'étude de la

Torah et le service divin, les enfants d'Israël sont sous l'influence de leur mauvais penchant. Ils ont besoin de paroles dures d'un côté et des encouragements de leurs femmes de l'autre. Après avoir reçu la Torah, leur étincelle se dévoila et ils furent naturellement attirés par son étude. Nul besoin de « menaces » ni du soutien de leurs épouses. Ainsi, les femmes ne sont pas mentionnées ainsi que la forme de langage dur, l'amour de la Torah parle d'elle-même.

Comme on le récite dans les bénédictions, chaque matin « Que l'étude de la Torah soit douce pour nous et nos enfants, qu'elle soit pour eux le plus grand des jeux et des divertissements ».



## Instant de Famille

(inspiré du livre Hinoukh Malkhouti)

**"Tu ne monteras pas sur mon autel à l'aide de marches, afin que ta nudité ne s'y découvre pas"**

(Chémouth 20, 23)

Pour pouvoir accéder au sommet de l'autel afin d'y faire brûler les sacrifices, Hakadoch Baroukh Hou nous demande de ne pas faire de marches mais une rampe. Pour quelle raison? Rachi commente:

"Car à cause des marches le Cohen aurait été obligé de faire de grands pas, et bien que cela ne soit pas réellement un vrai dévoilement de nudité, car le Cohen avait une longue tunique qui lui recouvrait les pieds, le fait de faire de grands pas pouvait être comparé à dévoiler sa nudité! Et pouvait donc entraîner un certain dénigrement par rapport à l'endroit.

Et si ces pierres ne ressentent pas le dénigrement et tout de même Hakadoch Baroukh Hou nous impose de ne pas leurs manquer de respect, ton ami juif, qui est fait à l'image de D'ieu, et qui est sensible à la honte, à plus forte raison qu'il faut y faire attention!"

Il y a plusieurs Mitsvoth dans la Torah qui nous "imposent" de faire attention à ne pas manquer de respect aux objets, comme par exemple le fait de recouvrir les Halots le vendredi soir, afin qu'elles n'aient pas "honte" lors de la récitation du Kiddouch, etc...

Si Hakadoch Baroukh Hou nous demande d'être aussi exigeant envers des objets dépourvus de sentiments, combien faudra-t-il redoubler de vigilance pour ne pas manquer de respect à nos enfants qui sont extrêmement sensibles. Les enfants ressentent absolument tout et sont loin d'être dupes, ils savent très bien lire et "déchiffrer" nos humeurs. C'est la raison pour laquelle il est de notre devoir, en tant que parents, de prêter attention à leurs besoins et de ne pas les vexer gratuitement.

Rav Aaron PARTOUCHE

☎0527619737 ✉ap0528982563@gmail.com







## Quelques Points de Réflexion

1. Avant de donner la Torah au peuple juif, D... la proposa à Essav et Ichmael. Ils demandèrent ce qu'il y été écrit et en apprenant qu'elle contenait, « Tu ne tueras point » et « Tu ne voleras point », ils refusèrent d'accepter pareille contrainte. **Or, un non juif a lui aussi l'interdiction de tuer et de voler, qu'ont-ils gagné à refuser la Torah ?**

2. La Guemara explique que les enfants d'Israël firent le serment d'accepter la Torah et passèrent ainsi de « Goy » à Juif. Ils prononcèrent donc le serment alors qu'ils étaient encore non juifs. Ces derniers n'ont pas l'obligation de ne pas profaner un serment. **Quel est donc la valeur de ce serment ?**

3. Durant tout le déroulement du don de la Torah, le Har Sinai fut sanctifié et on ne pouvait l'approcher. Le Beth Hamikdash est lui aussi un endroit où réside la présence divine et les enfants d'Israël ne pouvaient y pénétrer. Cependant dans le cas du Har Sinai, une fois les festivités terminées, il perdit sa sainteté et dorénavant on peut y monter, ce qui n'est pas le cas du Beth Hamikdash. Aujourd'hui aussi il est interdit d'approcher l'endroit où se trouvait le Saint des Saints même s'il a été détruit. **Pourquoi faire une telle différence entre les deux ?**

4. Le moment le plus important du don de la Torah est lorsque les Bnei Israël prononcèrent le fameux « Naassé Venichma », on fera puis on comprendra. Il est étonnant de remarquer que ces mots ne sont même pas mentionnés dans notre Paracha alors qu'elle relate tout l'événement. La description du don de la Torah est coupée en deux, il faudra attendre la fin de la sidra de la semaine prochaine pour que la suite y soit relatée. **Pourquoi entrecouper le récit par une série de lois de jurisprudence qui semblent hors sujet ?**

Envoyez vos réponses ou recevez-les par mail :  
daatshlomo.mguedj@gmail.com



Pour recevoir le feuillet par mail, écrivez-nous:  
daatshlomo.mguedj@gmail.com



## Zoom sur la Paracha

**PEUT-ON ACHETER DES POUPÉES À NOS ENFANTS ?**

« Tu ne feras pas pour toi une forme gravée de ce qui est sur terre » (Chémot 20,4)

Le Choulh'an Arouh' (Yoré déa 141,4) écrit « *qu' il est interdit de fabriquer un objet en forme humaine et si on en a acquis ou fabriqué, il sera interdit de le conserver chez soi.* »

**Sur quelle base s'appuie les gens pour garder chez eux et utiliser des poupées ?**

1 - Le Choulh'an Arouh' (yoré déa 141,3) dit que si une personne trouve un objet sur lequel est représenté une forme de soleil ou de lune et que cet objet est fabriqué à partir d'un matériau précieux, il sera interdit de l'utiliser car il a certainement été conçu pour servir à un culte étranger. Mais si l'objet n'a pas été fabriqué dans ce but, il n'y pas de soupçon à avoir et on pourra l'utiliser.

2 - Le Nétsiv écrit (dans son livre Aamék Chééla 57,3) que de nos jours il n'y a plus de culte étranger comme à l'époque et il y aurait lieu de permettre les objets en forme humaine.

3 - Le traité de Roch Hachana (24b) enseigne que si on a détérioré un objet de forme humaine, l'interdit n'est plus en vigueur. Le 'Hatam Sofer avait l'habitude de couper le nez de tels objets.

De nos jours, l'habitude est de ne pas être rigoureux à ce sujet et d'acheter des poupées ou personnages à nos enfants sans les détériorer.

Rav Yona Seban

Dans le 'Hovot Halévavot il est enseigné :  
« *Celui qui encourage les autres dans la voie de la Torah, voit décupler ses mérites enrichis des mérites des juifs qu'il a initiés !* »  
Faites vivre ce feuillet!  
Dédiez-le pour votre réussite,  
une guérison, un mariage...

Contactez-nous : daatshlomo.mguedj@gmail.com







## Histoire de la vie

**D**urant la Shoah, la famille Goldenberg fut séparée, les parents n'eurent pas la chance de survivre. Avant de quitter leurs enfants, le père supplia son fils aîné âgé de douze ans de veiller à tout prix sur sa petite sœur. Les derniers mots de son père se gravèrent dans l'esprit de l'enfant qui décida de protéger sa sœur coûte que coûte. Ils vécurent de longs mois, tous les deux dans un bunker, le garçon sortant de temps en temps pour apporter de quoi survivre. Il interdisait à sa sœur de sortir sauf en de rares moments pour respirer un peu d'air frais. Un jour, alors qu'il revenait de ses maintes recherches pour trouver quelque chose à se mettre sous la dent, il vit de l'animation autour de sa cachette et comprit que sa sœur avait été découverte. Pris de folie, il se précipita dans le bureau de la Gestapo, prêt à tout pour retrouver la disparue. Il exigea qu'on lui rende sa sœur. Irrité d'une telle effronterie, le commandant brandit son arme et s'apprêta à tuer l'enfant. Cependant, cette scène, peu commune, l'amusa. « Tu veux revoir ta maudite sœur ? Montre-moi que tu as des poils dans la paume de la main et je libérerai ta sœur ! » Le garçon s'approcha de lui, ouvrit sa main et montra fièrement les poils dominant sur sa paume. L'Allemand, pour qui cela évoquait un signe du diable, fut pris de panique. Il libéra la petite et exigea de l'enfant qu'il sorte immédiatement de là. Quelques années auparavant, le garçon avait pénétré dans l'usine de son père emplies de grosses machines et sa main fut déchiquetée par l'une d'entre elle. L'enfant subit de nombreuses opérations puis on finit par lui greffer de la peau. Les médecins se rendirent compte qu'ils avaient greffé une peau susceptible de faire pousser des poils ! Toute cette histoire causa beaucoup de peine à la famille. Si seulement ils savaient que c'est ce qui lui sauverait la vie et celle de sa sœur des années plus tard.



## Le coin de Halakha

- QUELQUES LOIS CONCERNANT TRIER LE CHABBAT -

Lors de la préparation d'une salade, on assaisonne souvent en pressant un citron. Il faudra faire attention à ne pas retirer les pépins au cas où ils tomberaient dans le mélange. En effet, cela consisterait à prendre le mauvais du bon, prohibé le Chabbat.

Si on désire retirer absolument les pépins des citrons, on agira de la sorte. On pourra prendre les crudités, les mettre dans un autre ustensile et laisser les pépins, ceci dans la demi-heure précédant le repas.



*"Tout celui qui pourra  
aider le maintien  
de ce saint endroit  
méritera de vivre  
dans l'abondance."*

*Rav Eliahou Uzan Chlita*



Collèl Avrékchim  
**Daat  
Chlomo**

dirigé par le Rav Michael Guedj Chlita

Pour soutenir un des

70 avrékchim du collèl,

contactez-nous par mail

daatshlomo.mguedj@gmail.com

ou par tel 0548435991

et bénéficiez de la bénédiction de notre grand maître.